

Annexe 1 : Evénements de formation continue - génétique forensique

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle contient les cours et les événements reconnus comme formation continue par la commission d'experts de la section de génétique forensique de la SSML. D'autres cours peuvent être soumis à la commission d'experts de façon prospective ou rétrospective en vue d'une reconnaissance. **La participation à des congrès est comptabilisée au max. par 8 heures pour une journée, respectivement de 4 heures pour une demi-journée.**

Evénements	Cat. A (Gén. For.)	Cat. B (domaine proche)	Cat. C (non spécifique)	Crédits
Réunion de section GF	X			Heures effectives
EDNA-User	X			Heures effectives
GEDNAP Spurenworkshop	X			Heures effectives
Congrès ISFG	X			Heures effectives
Congrès ISHI (Promega)	X			Heures effectives
ESWG de l'ISFG	X			Heures effectives
DGRM	X (Gen. For.)	X (Méd. lég.)		Heures effectives
Evénements (Cours, présentation, etc.) par des sociétés spécialisées, des Universités, laboratoires (comme participant)	X	X	X	Heures effectives
Commerciale (cours)	X	X		Heures effectives (Cat. A et B ensemble max. 10 crédits)
Présentations (comme présentateur)	X	X		2 crédits /h. Uniquement 1 fois par cours
EDNAP	X			Heures effectives
ENFSI	X			Heures effectives
Réunions de commissions ou personnes exerçant une activité d'expert scientifique (commission d'expert, commission d'expert de la SSML)	X			Heures effectives
Expert technique	X			Heures effectives
Présentation à un congrès (orale ou poster)	X			4 crédits par présentation, co- auteur 1 crédit
Publication dans une revue	X			6 crédits par contribution, co-auteur 2 crédits
Réunion d'hiver SSML		X		Heures effectives
Réunion d'été SSML		X		Heures effectives

Activités qui ne peuvent être comptabilisées

- Réunions internes, administratives ou de directions de l'unité ou de l'institut
- Activités dans le cadre de l'accréditation (à l'exception d'activités d'expert technique)
- Publication d'articles didactiques ou non scientifiques
- Expositions commerciales

Autorisé à la réunion de section du 21 novembre 2014.